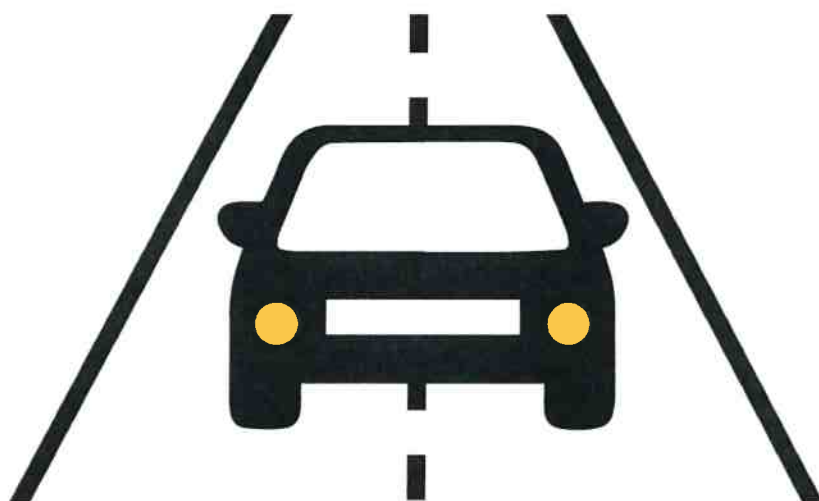




PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2026



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Madame, Monsieur,

Après une stabilisation des accidents en 2023 et 2024, on note une légère hausse du nombre des accidents routiers en 2025. Le bilan du nombre de tués en 2025 sur les routes du département est également en hausse avec 13 personnes décédées contre 11 en 2024.

Les efforts doivent se poursuivre. Le document général d'orientations (DGO) 2023-2027 signé le 9 février 2023, en présence de Mme Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière, fixe les orientations suivantes :



- le risque routier professionnel
- les deux-roues-motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)
- les nouveaux modes de mobilités dites « douces » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche
- les seniors
- les jeunes de 18 à 29 ans

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) dresse le bilan de l'accidentalité et des actions de prévention routière réalisées par la préfecture ou les partenaires sur l'année 2025. Il met l'accent sur les enjeux définis dans le DGO. Il présente également les actions de prévention programmées sur l'année en cours.

Face à cette hausse tant des accidents que des blessés et des tués, j'ai souhaité renforcer notre dispositif de sécurité routière. Face à la recrudescence des infractions, j'ai ainsi aggravé les décisions administratives de rétention de permis dans le contexte de la loi du 9 juillet 2025 relative à l'homicide routier qui apporte une réponse ferme à la délinquance routière.

La lutte contre l'insécurité routière et les drames humains qu'elle provoque ne pourront passer que par une modification significative et durable des comportements des usagers et en premier lieu, par le respect scrupuleux des règles du code de la route. L'analyse de l'accidentalité récente confirme encore une fois la prégnance de cette problématique, notamment avec des refus de priorité trop fréquents. Nous avons tous un rôle à jouer, à titre individuel ou collectif, afin de faire progresser la sécurité sur la route.

Sécurité Routière, Vivre ensemble !

Jean Salomon
Préfet des Hautes-Pyrénées

Table des matières

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic.....	4
II. L'accidentalité départementale 2025.....	5
1. L'accidentalité générale et ses tendances.....	5
2. La répartition des accidents.....	6
a. Selon le mois.....	6
b. Selon le jour de la semaine.....	6
c. Selon l'heure de la journée.....	7
d. Selon la catégorie d'usagers.....	7
3. L'analyse des causes des accidents.....	8
a. Les causes globales des accidents.....	8
b. Pour les accidents mortels.....	8
4. Analyse par rapport aux enjeux du DGO 2023-2027.....	9
a. Le risque routier professionnel.....	9
b. Les deux-roues motorisés.....	10
c. Les conduites à risques :.....	11
d. Les nouveaux modes de mobilités dites « douces » :.....	12
e. Les seniors.....	13
f. Les jeunes de 18 à 29 ans.....	13
III. Le DGO et le PDASR.....	14
1. Rappel des enjeux du DGO.....	14
2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière.....	14
3. Bilan 2025 en termes d'actions de prévention.....	15
a. Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière.....	15
b. Les élus référents de sécurité routière.....	20
c. Le dispositif Label Fête.....	20
d. Bilan des interventions des associations.....	20
e. Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt.....	23
4. Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2026.....	23
a. Les projets 2026 en régie ou accompagnés des partenaires.....	23
b. Le financement des actions 2026.....	25
IV. Annexes.....	27

I. Présentation du département - le réseau routier et son trafic

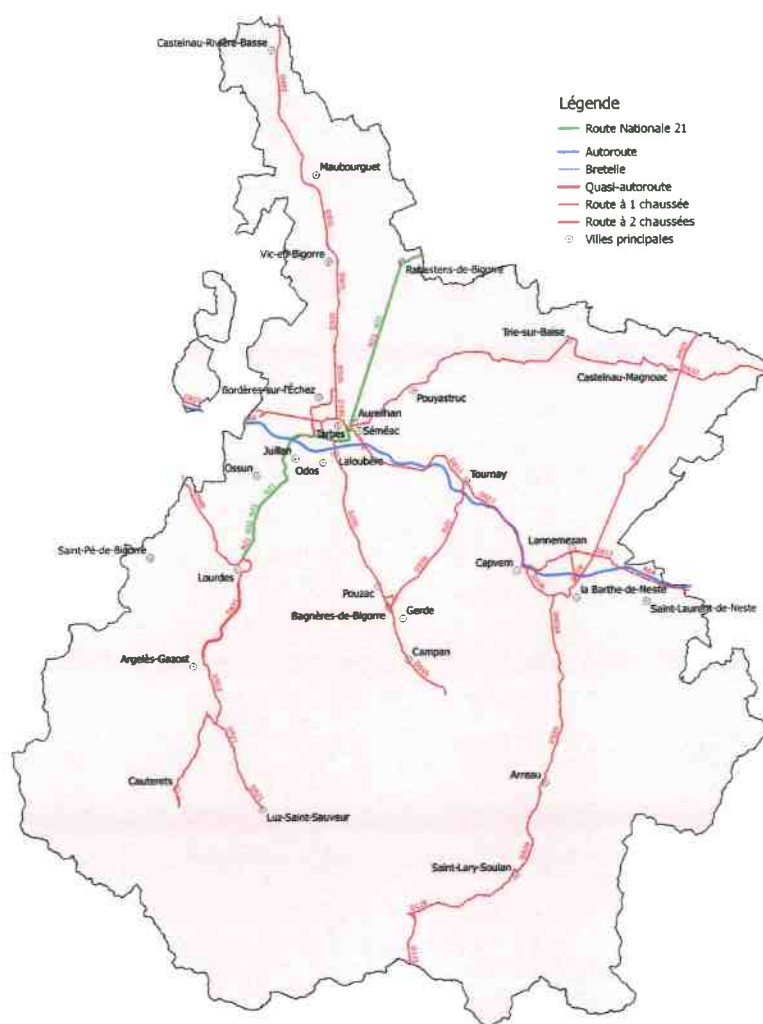
Le réseau structurant est géré par 3 gestionnaires routiers différents :

- Le réseau national concédé autoroutier qui traverse le département d'Est en Ouest avec l'autoroute A64 sur 57 km.
- La route nationale 21 arrive du Gers depuis le Nord du département vers le Sud jusqu'à Lourdes en passant par Tarbes sur 43 km.
- Les routes départementales (3 005 km) qui représentent 44 % des routes du département dont 1 379 km en montagne. Sur l'ensemble de son réseau, le conseil départemental a choisi de remettre 135 km de routes à 90 km/h depuis le 3 juillet 2020.

Enfin, le réseau des voies communales maille le territoire avec 3 616 km, soit 54 % des routes du département.

Le tiers sud du département est une région montagneuse dont les vallées sont des axes structurants.

Tarbes représente la première agglomération du département. Elle concentre la majorité du trafic. Vient ensuite la commune de Lourdes avec son attractivité touristique.



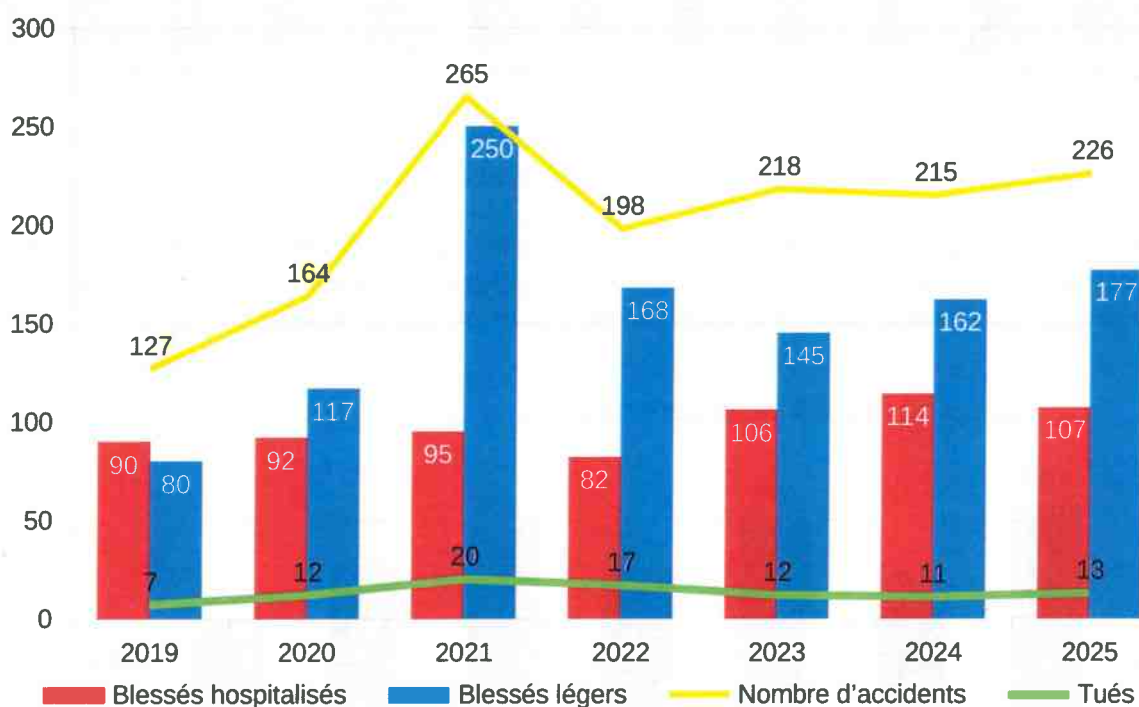
II. L'accidentalité départementale 2025

1. L'accidentalité générale et ses tendances

En 2025, 226 accidents, (dont 10 accidents mortels faisant 13 morts) et 276 blessés dont 114 blessés hospitalisés ont été dénombrés dans le département.

Les nombres d'accidents, de tués et de blessés sont similaires à 2024 et restent bien au-dessus des chiffres des années avant 2020 comme le montre le graphique ci-dessous.

50,8 % des accidents ont eu lieu en agglomération en 2025. L'agglomération tarbaise concentre 47,83 % des accidents en agglomération.

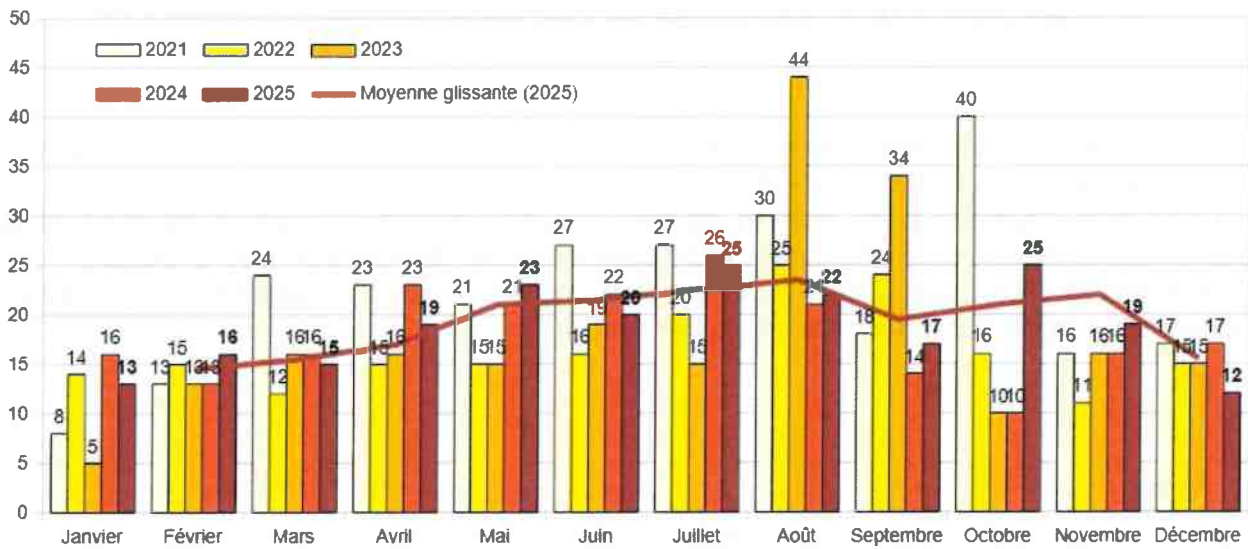


Nombre d'accidents, de blessés et de tués sur les 7 dernières années

L'année 2025 est considérée comme une année normale en termes de trafic et donc comparable en matière d'accidentalité à 2019 (année de référence).

2. La répartition des accidents

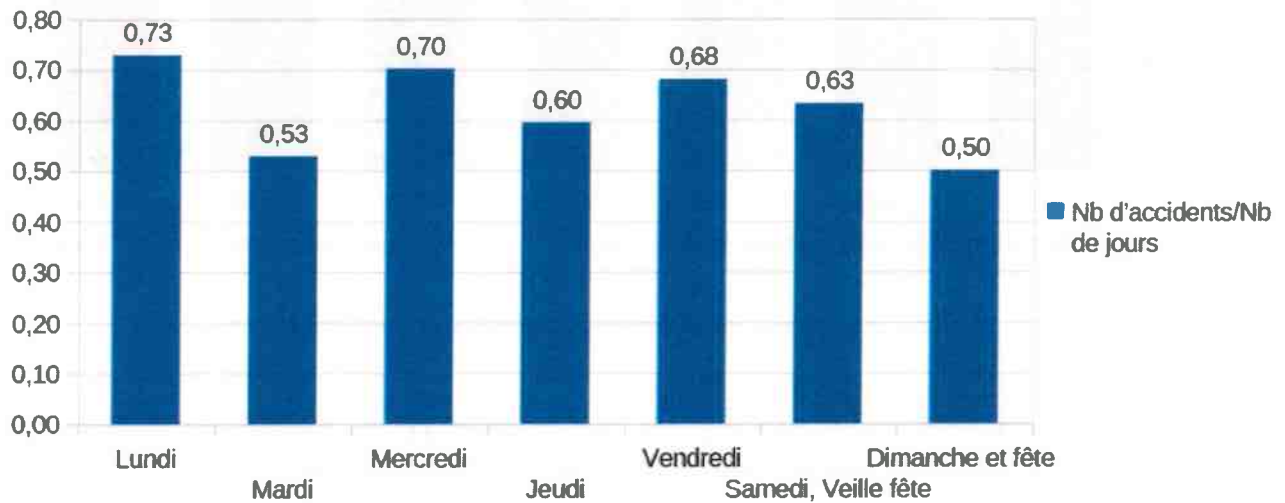
a. Selon le mois



Répartition mensuelle des accidents entre 2021 et 2025

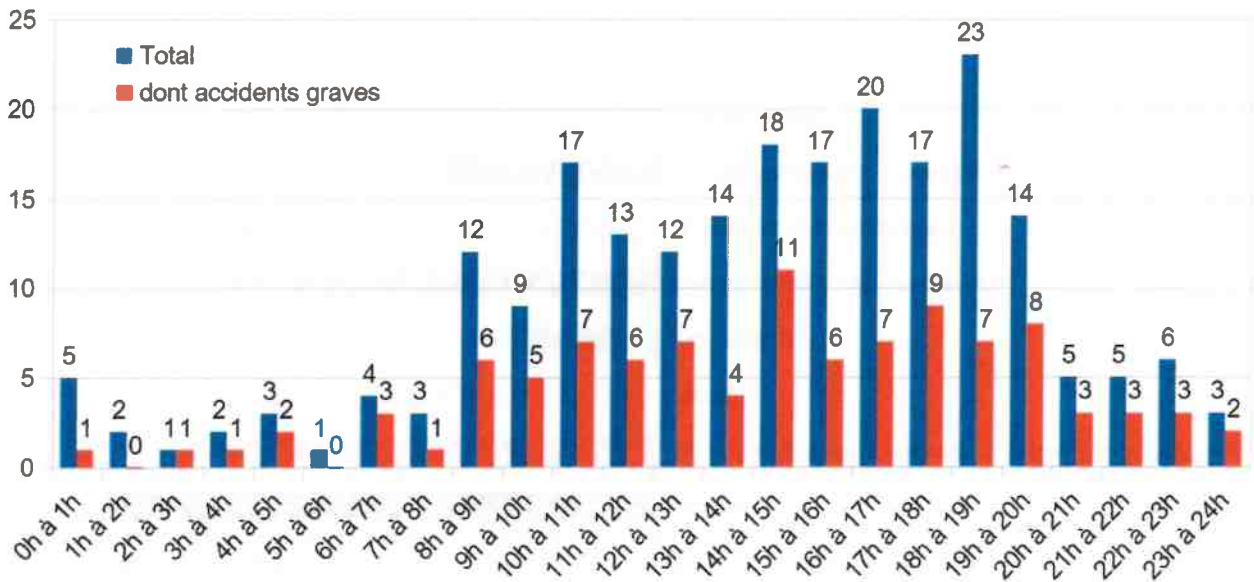
Entre 2022 et 2023, la répartition mensuelle des accidents montrait une forte augmentation du nombre d'accidents pendant la période estivale. En 2025, ce phénomène est plus lissé sur l'année avec une légère augmentation entre mai et octobre.

b. Selon le jour de la semaine



Globalement, les lundis, mercredis et vendredis sont les jours les plus accidentogènes sur l'année 2025.

c. Selon l'heure de la journée



Les accidents se produisent essentiellement pendant la journée de 8h à 20h avec des pics pendant les mouvements pendulaires entre 16h et 20h. La période 18h à 19h est la plus accidentogène de la journée.

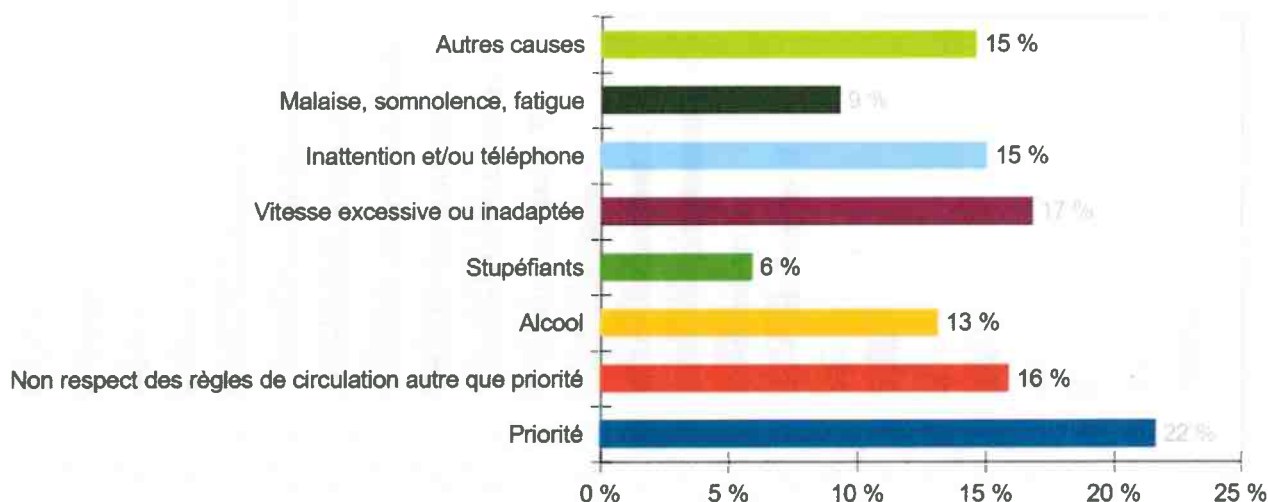
d. Selon la catégorie d'usagers



78 % des accidents impliquent des véhicules légers. Les usagers vulnérables sont également fortement représentés avec 66 % répartis comme suit : les 2 roues-motorisées (2RM) 24 %, les vélos 23 %, les piétons 16,4 % et les engins de déplacement personnel motorisés EDP-m 2,6 %. Concernant les 2RM, 59,3 % sont des motos lourdes, 31,5 % de cyclomoteurs et 9,2 % des motos légères.

3. L'analyse des causes des accidents

a. Les causes globales des accidents



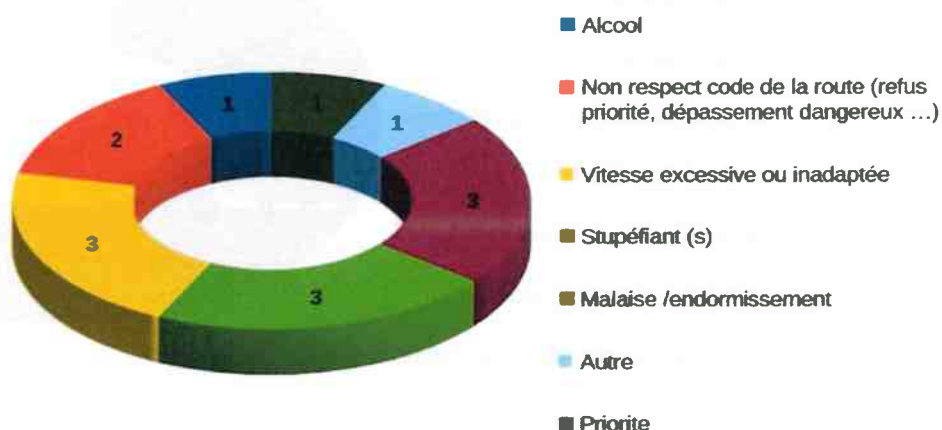
nota : - le total est supérieur à 100 % car un accident peut avoir plusieurs facteurs
- non respect des règles de circulation : contresens, dépassement dangereux, changement de file, non respect des distances de sécurité

70 % des accidents et 5 accidents mortels sur 10 sont liés à des comportements inadaptés ou dangereux. Le non-respect des règles du code de la route (priorités et règles de circulation) représente 38 % des causes des accidents. La vitesse, qu'elle soit excessive ou inadaptée, est en cause dans 17% des cas. Les addictions (alcool et stupéfiants) représentent également plus de 17 % des accidents. L'inattention et le téléphone au volant sont en augmentation par rapport à 2024 avec 15 %.

b. Pour les accidents mortels

Sur les 10 accidents intervenus en 2025, 7 sont intervenus hors agglomération et 3 en agglomération.

Le nombre de tués a augmenté en 2025 passant de 11 à 13. Seuls 4 tués sur 13 ne sont pas le fait de comportements inadaptés.



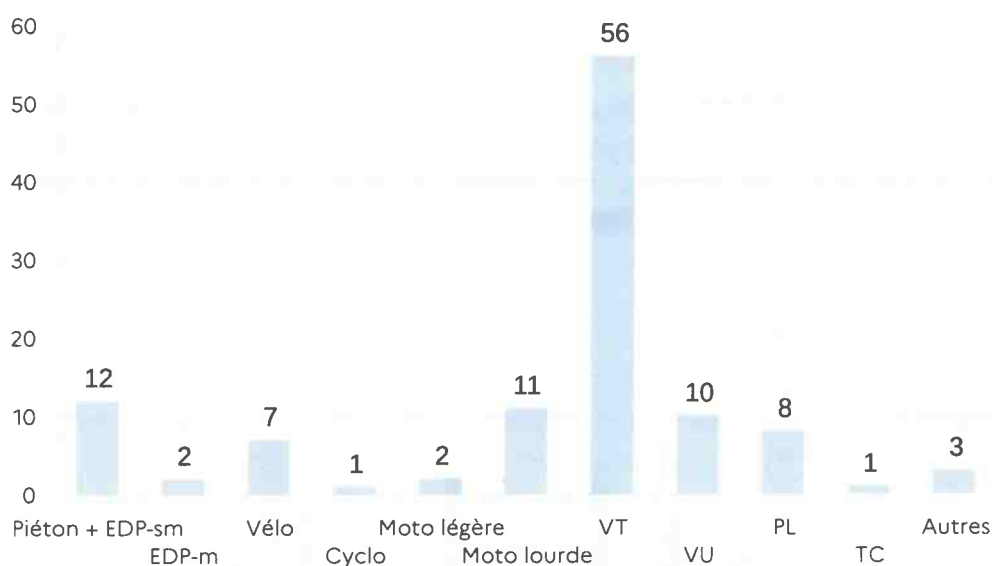
4. Analyse par rapport aux enjeux du DGO 2023-2027

a. Le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel comprend les trajets effectués dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les trajets domicile-travail.

Globalement en 2025, le risque routier professionnel est impliqué dans plus de 30 % des accidents (dont 3 accidents mortels) soit une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2024. Les usagers en trajet professionnel ou en trajet domicile/travail représentent 16,25 % des blessés (+5,55%) et 9,35% des blessés hospitalisés (-6,44%) mais aucun tué contre 2 en 2024. Ils sont cependant impliqués et responsables de 3 morts dans les 3 accidents mortels. Les trajets domicile-travail sont un peu plus représentés dans cette catégorie. La responsabilité de l'accident incombe majoritairement au conducteur utilisant son véhicule dans le cadre professionnel ou sur son trajet domicile-travail comme le montre le tableau ci-dessous.

	Nombre d'accidents	Nombre de tués	Nombre de blessés	Nombre de blessés hospitalisés
Utilisation professionnelle	28	3	39	12
Utilisation professionnelle ET conducteur responsable de l'accident	22	3	29	6
Trajet domicile – travail	45	0	64	19
Trajet domicile – travail ET conducteur responsable de l'accident	27	0	34	13



La majorité des accidents dans le cadre professionnel se produisent en véhicules légers (véhicules de tourisme et véhicules utilitaires), avec néanmoins quelques accidents chez les usagers vulnérables (piétons, vélos, EDP-m (engin de déplacement personnel à moteur) ou EDP-sm (engin de déplacement personnel sans moteur)). Les piétons sont plus impactés en 2025 avec 13 victimes contre 4 en 2024 . Le nombre de professionnels de la route accidentés (poids lourds et autobus) varie entre 6 et 9 sur les 4 dernières années.

b. Les deux-roues motorisés

Les deux roues-motorisés (2RM) sont impliqués dans 23,5% des accidents soit des chiffres en légère baisse par rapport à 2024 (-4%). Le département compte 1 tué en 2RM parmi les 13 tués en 2025. La baisse est également présente pour les blessés avec 19,5% en 2025 contre 24,8% en 2024 et pour les blessés hospitalisés avec 19,5 % en 2025 contre 29,8 % en 2024.

	Nb d'accidents	Nb de tués	Nb de blessés total	Nb de blessés hospitalisés
Global	53	1	54	21
Dont le conducteur de 2RM est responsable de l'accident	35	1	27	12

Dans 56 % des cas, les 2RM sont responsables des accidents.

Type de véhicule	Nombre d'accidents
Cyclomoteurs*	18
Moto légère**	5
Moto lourde***	31

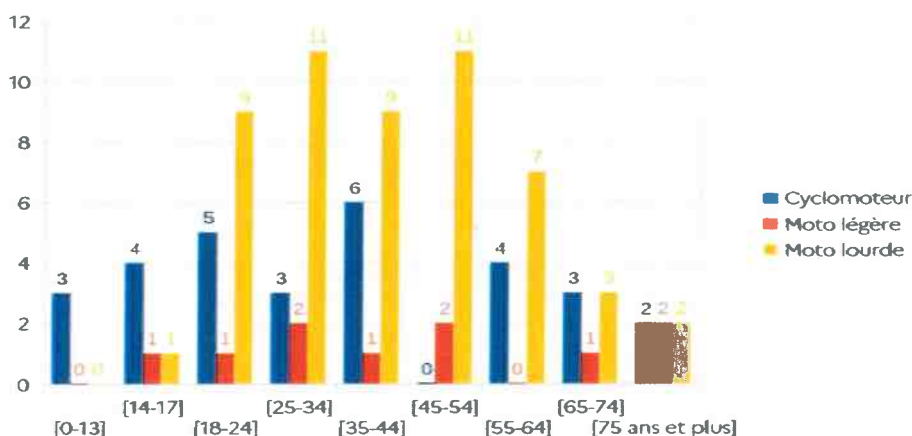
Cyclomoteurs* : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de moins de 50 cm³

Moto légère** : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM d'une puissance comprise en 50 cm³ et 125 cm³

Moto lourde*** : catégorie qui comprend les cyclomoteurs, les scooters et les 3RM de plus de 125 cm³

Alors que les jeunes de 14 à 17 ans étaient nettement les plus impliqués en cyclomoteurs en 2024, en 2025 les accidents de cyclomoteurs impliquent toutes les tranches d'âges à part les 45 à 54 ans. Par ailleurs, les accidents avec des motos lourdes touchent uniformément toutes les tranches d'âge entre 18 et 64 ans.

Répartition par âge et par catégorie de 2RM



c. Les conduites à risques :

Les conduites à risques comprennent l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, le non-respect des priorités et les distracteurs (l'usage du téléphone notamment). Elles sont présentes dans près de 70 % des accidents.

Causes	Accidents		Tués	Blessés		Dont blessés hospitalisés	
	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Alcool*	26	14 %	2	36	13%	14	13%
Stupéfiant*	10	6 %	5	11	4%	7	7%
Alcool ou stupéfiant	30	16 %	5	41	15%	18	6%
Alcool et stupéfiant	5	3 %	2	5	2%	3	2%
Vitesse excessive ou inadaptée	38	17 %	5	54	19%	29	27%
Non-respect des priorités	49	22 %	3	52	19%	22	21%
Distracteurs, inattention**	34	15 %	0	39	14%	16	15%

*Les pourcentages sont calculés par rapport aux accidents pour lesquels le contrôle a été effectué soit 215 accidents pour le contrôle alcoolémie et 164 accidents pour les contrôles stupéfiants.

**Trop peu d'accidents font l'objet d'une analyse concernant l'utilisation du téléphone portable. Afin d'avoir des données pertinentes, l'analyse porte sur les distracteurs ET les accidents ayant pour cause l'inattention.

L'alcool ou les drogues sont présents dans 16 % des accidents et représentent 5 tués sur 13. La vitesse excessive ou inadaptée est en cause dans 17 % des accidents soit une diminution de 3% et représente 5 tués sur 13. Le facteur distracteurs/inattention est présent dans 15 % des accidents et a généré 14 % des blessés. Ce facteur est stable par rapport en 2024 mais a doublé par rapport à 2023.

Le non-respect des priorités est le facteur le plus représenté avec une présence dans 22 % des accidents, 3 tués sur 13 et 19 % des blessés et 21 % des blessés hospitalisés.



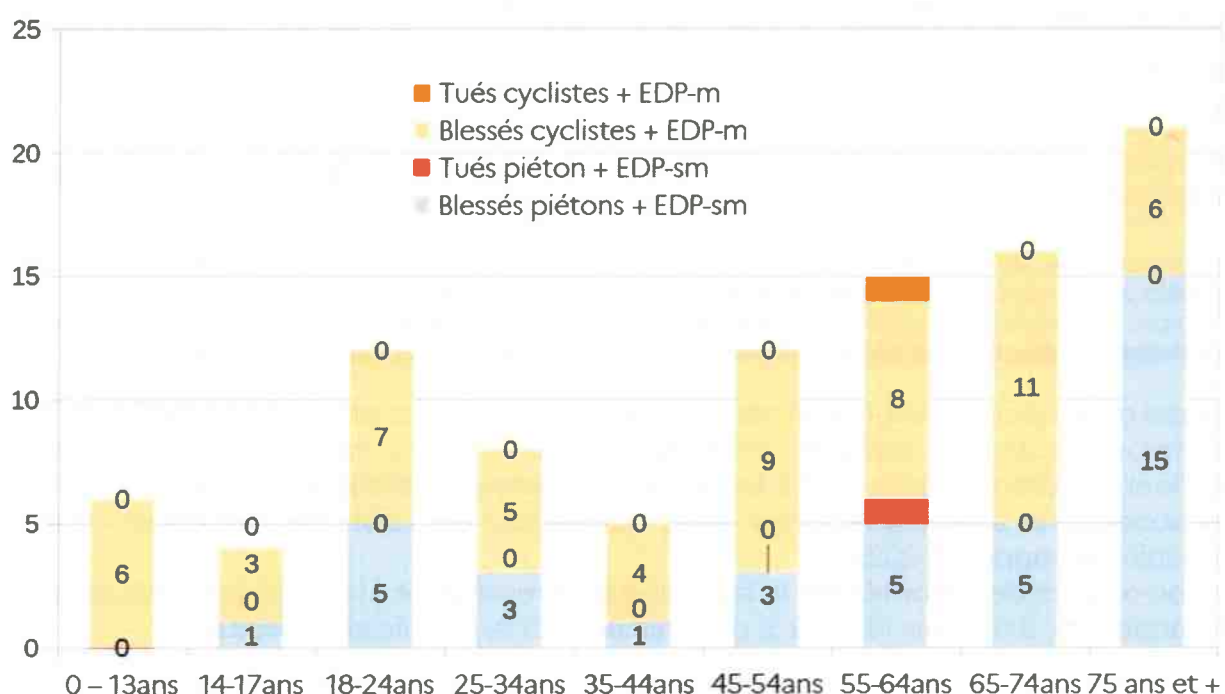
d. Les nouveaux modes de mobilités dites « douces » :

Dans cette catégorie, sont recensés les vélos (y compris à assistance électrique), les engins de déplacement personnel motorisés EDP-m (trottinettes électriques notamment) et les piétons (marcheurs et engins de déplacement personnel sans moteur EDP-sm).

Les mobilités douces sont impliquées dans 42 % des accidents, soit une augmentation de 13% par rapport à 2024. Deux tués sont enregistrés dans cette catégorie (1 cycliste et 1 piéton) en 2025. Ils représentent 34,2 % des blessés (+13% par rapport à 2024) et 40 % des blessés hospitalisés (+11 % par rapport à 2024).

Les accidents d'EDP-m restent marginaux, 3 accidents recensés en 2024. Toutefois la pratique de ce mode de déplacement s'intensifiant, le nombre d'accidents risque d'augmenter d'autant que la vitesse associée parfois au manque de protection sont des facteurs aggravants.

Concernant les cyclistes, il est à noter que près de la moitié des accidents sont graves (blessés hospitalisés plus de 24h) ou mortels. Sur les 52 accidents impliquant un cycliste, 26 impliquent un cycliste seul.

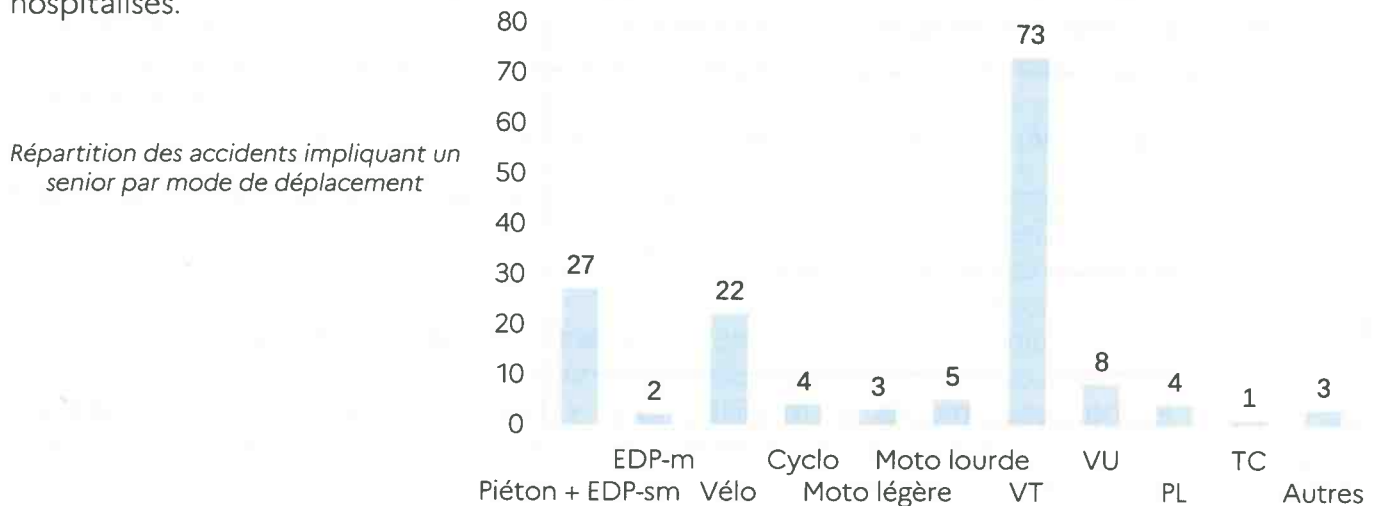


Cumul des victimes (tués et blessés) piétons+EDP-sm et cyclistes+EDP-m par âge

Comme le montre le graphique ci-dessus, toutes les tranches d'âge sont représentées dans les victimes en modes doux avec une sur-représentation des + de 75 ans. Aucun tué n'est à déplorer chez les EDP-sm. Les 2 tués faisaient partie de la catégorie des 55-64 ans.

e. Les seniors

Près de 41 % des accidents impliquent des seniors (+ de 65 ans) soit une augmentation de plus de 7 % par rapport à 2024. Cette catégorie compte 3 tués sur les 13 tués de l'année. Ils représentent également 22,6 % (+6,2 %) des blessés et 27,1 % (+2,5%) des blessés hospitalisés.

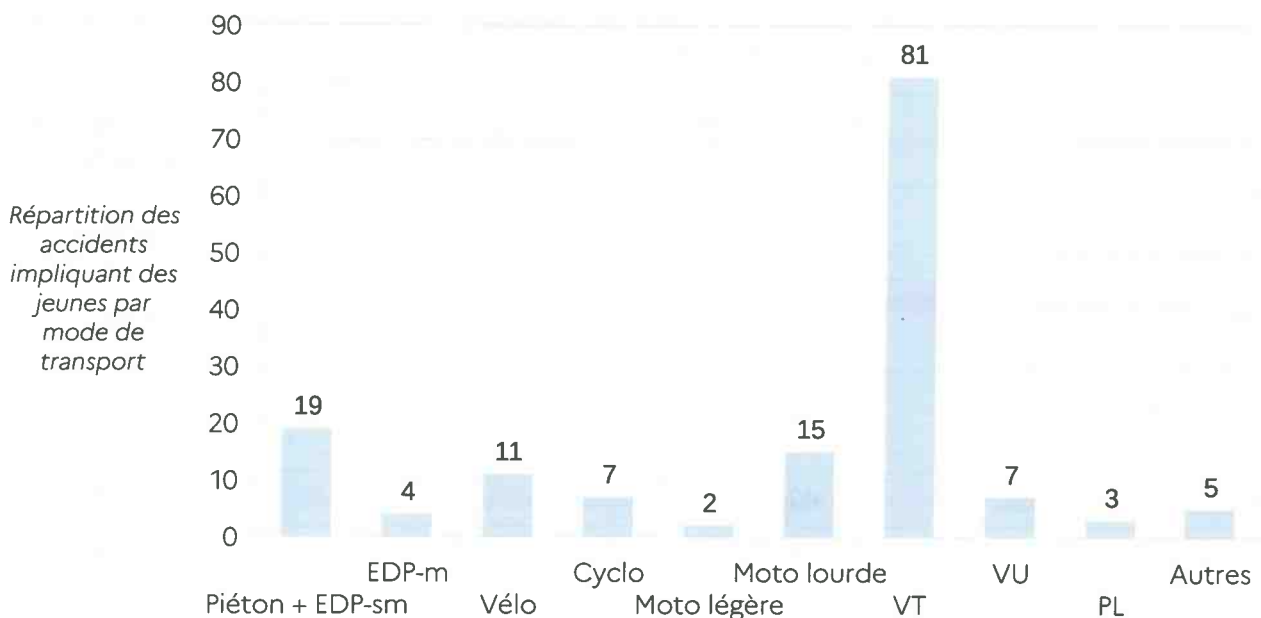


Les accidents impliquant des véhicules légers restent majoritaires suivi, dans une moindre mesure, du nombre d'accidents de piétons et de cyclistes.

Il est à noter que dans 63 % des accidents, les seniors sont responsables de l'accident.

f. Les jeunes de 18 à 29 ans

Les jeunes sont impliqués dans 45 % des accidents (+8,7 %) et représentent 3 tués sur 13. Cette tranche d'âge représente 23,4 % de blessés graves (25 blessés hospitalisés) soit une diminution de 8,1 % par rapport à 2024 et est très fortement impliquée dans les accidents puisque les jeunes sont présumés responsables dans 79 % des accidents soit +5 % par rapport à 2023.



Les jeunes sont majoritairement impliqués dans des accidents de voitures mais également de piétons/EDP-sm et de 2 roues-motorisés.

III. Le DGO et le PDASR

1. Rappel des enjeux du DGO

Le document général d'orientation 2023– 2027 a été signé le 9 février 2023, en présence de la déléguée interministérielle à la sécurité routière, par le préfet, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires ruraux de France, la présidente de l'association départementale des maires, la procureure de la République et la directrice académique des services de l'éducation nationale. Il fixe les enjeux et les orientations d'action en matière de sécurité routière dans le département pour les 5 années.

Les enjeux déterminés sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires concernés, sont les suivants :

- le risque routier professionnel
- les deux-roues-motorisés
- les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment)
- les nouveaux modes de mobilités dites « douces » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes électriques notamment) et marche
- les seniors
- les jeunes de 18 à 29 ans

Ces enjeux sont un fil conducteur pour les actions et l'ensemble des plans départementaux de sécurité routière de la période. Le bilan et les actions seront donc analysés dorénavant en fonction des enjeux prioritaires ci-dessus.

2. Le plan départemental d'actions de sécurité routière

Le PDASR regroupe, sous l'autorité du préfet, l'ensemble des moyens et dispositifs de lutte contre l'insécurité routière au niveau départemental. Le PDASR est élaboré de façon annuelle, dans le cadre de la politique locale de sécurité routière. Elle est portée par la directrice de cabinet, chef de projet sécurité routière, et son animation relève de la responsabilité de la coordinatrice départementale de sécurité routière.

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre de tués	Pourcentage de blessés
Le risque routier professionnel	30,1 %	3	16 %
Les deux roues-motorisés	23,5 %	1	19,5%
Les conduites à risques	70,0 %	7	70,50 %
Les modes doux	42,0 %	2	34,2 %
Les seniors	41 %	3	22,6 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	45 %	3	28,2 %

3. Bilan 2025 en termes d'actions de prévention

a. Bilan des interventions en régie par le bureau de la sécurité routière

- Le risque routier professionnel

Le club du risque routier professionnel s'est réuni le 8 avril 2025 avec une vingtaine de partenaires. Ont été évoqués un bilan de la sécurité routière suivi d'une intervention du centre Centaure sur la charge mentale au volant et d'une analyse des causes des accidents par le prisme environnement, véhicule, conducteur réalisé par M. Rouquand expert auprès de la cour d'appel de Montpellier.

Un colloque sur le risque routier professionnel et la prévention des addictions a été organisé le jeudi 16 octobre 2025 à la CCI de Tarbes par la préfecture des Hautes-Pyrénées en partenariat de la DREETS, de la CARSAT, de la CCI, de la MSA, de Mobilians, de ASMT65, de la FNTR, du Centre de Gestion, de la CMA, de la Fédération du BTP et de l'OPPBTP. Il avait pour objet de sensibiliser les acteurs du monde du travail (chefs d'entreprises, employeurs du secteur public ou privé, responsables hygiène et sécurité...) sur les addictions et leurs conséquences sur la route.

Pour cela, la soirée a été divisée en 3 temps forts :

- Comprendre : les facteurs de risque et la sinistralité routière avec une présentation de l'accidentalité locale et une intervention d'un médecin du travail sur les enjeux des conduites addictives au travail
- Évaluer : les obligations et les responsabilités de l'employeur avec une intervention de la CARSAT, de la DREETS et d'un avocat spécialiste du droit du travail
- Agir : présentation des outils du PRST et accompagnement par l'ASMT



Il a rassemblé plus de 70 personnes pour cette soirée. À cette occasion, Monsieur le Préfet ainsi que 20 administrations et entreprises ont signé la charte des 7 engagements + (voir en annexe).

Lors de la semaine de la sécurité routière au travail, le bureau a transmis un message différent chaque jour sur les messageries des agents de la préfecture et des DDI afin de les sensibiliser sur l'alcool, les stupéfiants, le téléphone au volant, les déplacements en vélo et en trottinette.

Le bureau de la sécurité routière est également intervenu auprès de l'Office public de l'habitat pour une sensibilisation de ses agents dont un grand nombre est concerné par des déplacements professionnels quotidiens. Durant 2 jours, une centaine d'agents se sont succédé dans les divers ateliers animés par le bureau, la prévention MAIF et la police nationale.

Enfin, les 6 et 7 novembre, l'ensemble des salariés du SYMAT (syndicat mixte de Collecte de déchets) soit 95 personnes ont bénéficié d'une opération sur le thème de la conduite et des addictions.

- Les 2 roues-motorisées

Le 10 avril 2025, les ministères des Armées, de l'Éducation Nationale et l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationale), ont organisé le **14^e rallye citoyen** dans l'enceinte du 35^e régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. À cette occasion, 150 collégiens ont participé à des ateliers de sensibilisation destinés à promouvoir l'esprit de défense et à développer la notion de citoyenneté. Le bureau de la sécurité routière était présent sur les thèmes regroupant les déplacements en vélo, en trottinette et en deux roues motorisées. La séance était organisée avec la projection de vidéos, quiz et discussions avec un focus sur les équipements obligatoires et le respect du code de la route.

Cet atelier a été dupliqué lors de la venue de 25 jeunes de 14 à 16 ans dans le cadre des cadets de la République.



4 journées de perfectionnement moto ont été organisées par M. Moto départemental en partenariat de l'auto-école « Tournay à Gauche, Tournay à Droite » et un IDSR les 18 mai, 22 juin, 28 septembre et 5 octobre 2025.

Ces 4 journées ont été très appréciées de l'ensemble des 40 motards qui ont pu évoluer sur un plateau de maniabilité sous la vigilance et les conseils de la monitrice. Un passage en salle a par la suite permis d'évoquer l'accidentalité des 2RM, l'équipement et la protection du motard avec le déclenchement d'une veste airbag et les trajectoires de sécurité avec une séance de mise en application sur route l'après-midi.



Enfin, 2 nouveaux Points Accueil Motards ont été inaugurés par le préfet le 20 mars. Ils permettent de couvrir l'accueil des deux roues motorisées sur l'ensemble du territoire touristique.

- Les modes doux



Le stand de « La route se partage » est déployé comme chaque année à l'occasion du Tour de France masculin le 18 juillet 2025 à Loudenvielle au pied de l'altiport. C'est une équipe de 7 personnes dont des IDSR qui ont pu sensibiliser le grand public très attentif à tous les conseils dispensés. Près de 700 personnes ont pu répondre au quiz sur le partage de la route et s'informer des évolutions de la réglementation.

Tous les participants ont pu repartir avec de nombreux goodies : porte-clés rétro-réfléchissants, brassards, bidons de vélo, quiz les incollables pour les enfants, maillots de vélo LRSP...



Cette action a pu être reconduite le 17 octobre lors de la journée 4S au collège Voltaire de Tarbes auprès de 120 collégiens ainsi que lors des rencontres mobilités à l'UTTOP de Tarbes (120 élèves) avec le déploiement de la piste vélo et lors de la fête du sport à Soues le 7 septembre avec la venue de 170 personnes sur le stand.



Lors du changement d'heure, début novembre, le bureau de la sécurité routière s'est associé à la police nationale et à la gendarmerie pour réaliser 9 actions de sensibilisation dans différents lieux stratégiques de Tarbes, Séméac, Bagnères de Bigorre, Aureilhan, Lannemezan et Vic en Bigorre. Les cyclistes en défaut d'éclairage étaient d'abord arrêtés par les forces de l'ordre pour un rappel des règles. Ils étaient ensuite orientés vers l'équipe afin d'être sensibilisés sur les conséquences d'un mauvais éclairage. Les contrevenants sont repartis avec quelques conseils, des bracelets rétro-réfléchissants et un kit d'éclairage.

- Les jeunes

Plusieurs journées de sécurité routière ont été mises en place dans les collèges et les lycées avec nos partenaires habituels : Prévention Maif, Prévention Routière, Vie Libre, la gendarmerie ou la police nationale et nos IDSR Katy Quiguer et Benoit Perez :

- le collège Jean Jaurès de Maubourguet le 18 mars avec 118 élèves pour des élèves de 5^{ème} sur l'ASSR et de 3^{ème} sur l'alcoolémie,
- le lycée l'Arrouza de Lourdes le 9 septembre pour 85 élèves de seconde,
- le lycée Pierre Mendès France de Vic en Bigorre le 18 novembre pour 54 élèves de seconde,
- le lycée et le collège Sarsan de Lourdes les 20 et 21 novembre pour 137 élèves de terminale et seconde et 237 élèves de 6^{ème} et 3^{ème},
- les 180 élèves du collège de la Barousse le 13 mai 2025 sur les passages à niveau suite à l'ouverture de la ligne ferroviaire à proximité.
- le collège Pyrénées pour 160 élèves de 6^{ème}, 150 élèves de 5^{ème} et 142 élèves de 3^{ème} les 23 mars, 11 avril et 5 mai.

Le bureau est également intervenu le 9 janvier à l'IUT de Tarbes auprès de 60 élèves de 1^{ère} année.

Le PDASR a également permis de financer 13 représentations de la compagnie POCPOC pour son spectacle « Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller » avec un focus sur la traversée piétonne et le port de la ceinture. 17 écoles, soit 986 élèves ont été sensibilisés pour 12 représentations.



Le challenge interdépartemental de sécurité routière

Le 2 octobre 2025 s'est tenue la troisième édition du challenge interdépartemental de sécurité routière événement organisé par la préfecture des Hautes Pyrénées et auquel étaient associées les préfectures des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques.

L'événement s'est tenu sur le campus de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées.

Pres de 1 000 étudiants, collégiens et lycéens ont pu acquérir ou parfaire leurs connaissances en matière de sécurité routière. Ce sont plus d'une dizaine de stands qui ont accueilli ce public.

De nombreux partenaires étaient présents sur le site :

- la police nationale avec un stand sur les stupéfiants
- la gendarmerie sur les sujets 2 roues motorisés avec l'Escadron Départemental de Contrôle des Flux et vitesse avec l'exposition de la Mégane RS,
- la police municipale de Tarbes avec un stand sur les mobilités douces et la signalisation,
- les pompiers du SDIS 65 avec 2 animations dans la journée de désincarcération,
- la FFM 65 sur les équipements moto,
- Vinci autoroutes et sa fondation avec le fourgon accidenté, un simulateur de conduite et des lunettes 3D pour sensibiliser sur le corridor de sécurité,
- Keolis Pyrénées avec un bus pour parler des angles morts et de la ceinture,



- Prévention routière avec sa piste trottinette électrique et le testochoc,
- la coordination du Gers sur les distracteurs
- la coordination des Landes sur l'alcool avec la célèbre tête de SAM
- la coordination des Pyrénées-Atlantiques sur les giratoires, les distracteurs et un simulateur de conduite



Des étudiants de l'IUT ont mis en place un véritable plateau télé, ce qui a permis de diffuser en direct l'ensemble de la journée sur les réseaux sociaux. Chaque partenaire a été interviewé.

L'événement avait été précédé d'un concours entre les 4 départements sur les réseaux sociaux avec la mise en place d'un quiz de sécurité routière pour le grand public. Ce sont plus de 800 personnes qui ont répondu au quiz dont la moitié des hauts-pyrénéens. Madame la directrice de cabinet des Hautes-Pyrénées s'est donc vu remettre le trophée du vainqueur. Il sera remis en jeu en 2026 lors du prochain challenge qui sera organisé par le Gers.



- L'alcool et les stupéfiants



Le bureau de la sécurité routière était présent lors de la troisième journée prévention santé sur le campus universitaire de Tarbes le 11 septembre. 35 étudiants ont pu bénéficier d'informations sur les doses d'alcool et tester les lunettes de simulation alcool et cannabis avec le circuit pédagogique ainsi qu'une sensibilisation sur les dangers du protoxyde d'azote.

Le réseau CANOPE a été financé pour réaliser 7 escapes game intitulés « Retour de soirée » auprès de 12 classes de secondes du lycée Lautréamont de Tarbes et du lycée Michelet de Lannemezan et 2 classes de troisième du collège de Trie-sur-Baïse. Ce sont 420 élèves qui ont bénéficié de cette opération leur permettant une implication active et une réflexion sur l'alcool, les stupéfiants dont le protoxyde d'azote, le téléphone au volant, la fatigue et la vitesse. À l'issue des interventions, un livret pédagogique a été remis aux enseignants pour prolonger le travail de sensibilisation en classe. Un temps d'échange et de débriefing permet de renforcer l'appropriation des enjeux et la prise de conscience.

En dehors de l'ensemble de ces actions en collège et lycées, plusieurs actions au foyer des jeunes travailleurs de Tarbes ainsi qu'au CFA ont eu lieu sur cette thématique. Au total, 600 jeunes ont été sensibilisés.

Enfin, une campagne à l'occasion des fêtes de fin d'année dans 3 supermarchés de Tarbes, Lourdes et Capvern a été axée sur l'alcool au volant. Ce sont près de 100 personnes sensibilisées.

b. Les élus référents de sécurité routière

Afin d'animer ce réseau, le bureau de la sécurité routière a initié en 2021 la publication d'une gazette des élus référents sécurité routière. Ainsi, en 2025, 2 publications ont été diffusées à l'ensemble des communes du département et leurs élus référents faisant état de la promotion d'actions de sensibilisation à mettre en place sur leur commune ainsi que des rappels sur les règles de signalisation ou d'aménagements de sécurité routière (cf. documents en annexe).

c. Le dispositif Label Fête

Le comité Label Fête permet de mettre en place des actions de prévention lors des soirées festives dans les communes qui le souhaitent. Pour cela, soit une association assure une présence en soirée, soit le comité des fêtes s'organise et l'État lui prête du matériel et le finance pour un montant maximum de 800 €.

En 2025, 12 dossiers ont été déposés pour un montant de subvention global de 5 980 € et du prêt de matériel (éthylotest électronique et chimiques, affiches). La subvention a également servi à financer, dans certains cas, un taxi pour ramener les personnes chez elles ou un bus dans le cadre d'un festival (cf. bilan en annexe du comité des fêtes d'Avezac). Près de 550 personnes ont été dépistées pendant l'été lors des fêtes de villages et près de 200 personnes ont pu bénéficier d'un moyen de transport gratuit pour rentrer chez elles.

d. Bilan des interventions des associations

Les associations suivantes : prévention MAIF, prévention routière, la FFMC65, la compagnie POCCOC, vie libre, Wimoov, Infodroits, Canopé et l'association d'Aide et de Soutien aux Victimes sont les partenaires privilégiés de la coordination départementale.

En 2025, le PDASR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 63 000 € répartis comme suit :

Orientation	Pourcentage d'accidents	Nombre de jours d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	Part du budget PDASR attribuée pour financer ces actions
Le risque routier professionnel	30,1 %	10	700	7,9%
Les deux roues-motorisés	23,5 %	19	2163	14,16 %
Les conduites à risque	70,0 %	63	3416	32,26 %
Les modes doux	42,0 %	57	5558	29,75 %
Les seniors	41 %	14	641	7,94 %
Les jeunes de 18 à 29 ans	45 %	7	290	7,94 %

* Les pourcentages du tableau sont calculés par rapport aux accidents pour lesquels le contrôle a été effectué.

- Les substances psychoactives

Un nouveau partenariat a été mis en place avec l'association Départementale de Protection Civile pour tester le public du salon de l'agriculture à l'alcoolémie pendant 4 jours. 2080 personnes ont été testées dont 38,5 % étaient positives avec des ratios quasi-identiques entre les hommes et les femmes.

L'association Prévention Routière a réalisé une opération « Bien rentrer ! » le samedi 14 décembre pour une soixantaine de personnes qui ont participé aux ateliers de prévention et 150 éthylotests distribués.

L'association Vie Libre « soif de s'en sortir », dont les témoignages sont toujours très appréciés, est également un partenaire incontournable en matière de prévention dans les lycées.

- Les modes doux

L'association d'Aide et de Soutien aux Victimes est intervenue lors de courses cyclistes régionales (La ronde de l'isard, la Lapébie) pour sensibiliser le grand public grâce au questionnaire de la route se partage fourni par le bureau. Cette action permet également à l'association de se faire connaître. 850 personnes ont été sensibilisées sur les 6 jours d'activité.

L'USEP a accompagné 909 élèves dans 43 écoles sur le développement des mobilités avec la mise en place d'ateliers de réparation vélos pour un vélo bien équipé, l'éducation à la sécurité routière, l'apprentissage des nouveaux panneaux et les bonnes attitudes sur la route.

- Les jeunes

En écoles primaires :

L'association Prévention MAIF est intervenue dans 13 écoles (750 élèves) sur le piéton et le vélo et l'association Prévention routière dans 11 établissements (430 élèves) pour le vélo également. L'USEP a réalisé des actions en faveur des mobilités douces pour les CM2 avec des ateliers de réparation de vélos, l'apprentissage des panneaux de signalisation, les bonnes attitudes sur la route pour près de 1000 élèves sur 13 journées.

En collège, lycée et CFA :

La prévention s'élargit en reprenant les thèmes du 2RM, de l'alcool, des stupéfiants en sus du code de la route. L'association Prévention MAIF est intervenue dans 6 établissements (785 élèves). L'association Prévention routière est intervenue auprès de 1031 élèves (4 établissements et le challenge interdépartemental avec la piste trottinette). L'association Vie Libre est également intervenue dans certains de ces établissements.

La FFMC est intervenue dans 21 classes (542 élèves) de 6^{ème}, 5^{ème} et de 3^{ème} de 4 collèges pour sensibiliser aux problématiques de la conduite en 2RM et le port des équipements obligatoires et recommandés.



- Les seniors

407 seniors du département ont pu bénéficier de 17 journées de sensibilisation menées par les 2 associations, Prévention MAIF et Prévention routière, et l'intervention d'une auto-école pendant 30 minutes qui a pu rappeler les conseils de conduite. L'association Prévention Routière était également présente au salon des seniors de Tarbes, Prévention MAIF quant à elle était présente sur de nombreuses actions lors de la semaine bleue et au salon des aidants de Tarbes.

- Les deux roues motorisées

La Fédération Française des Motards en Colère des Hautes-Pyrénées a organisé 4 journées d'action « relais calmos » au col du Soulor le 21 juin, au col d'Aspin le 26 juillet, au col de Peyresourde le 16 août et au col du Tourmalet le 16 septembre. Près de 500 motards ont pu s'arrêter pour bénéficier de quelques conseils sur la route et pour se restaurer. Les motards de l'EDCF ont pu accompagner certains participants pour leur expliquer les trajectoires de sécurité. La FFMC a également sensibilisé de nombreux motards étrangers (espagnols, allemands, hollandais, suisse, danois, italiens et anglais) au code de la route français.





La nouvelle association « Sentinelle moto sécurité des Hautes-Pyrénées » a organisé la 6^{ème} rencontre motocycliste du département. Elle a rassemblé 60 motards le dimanche 8 juin pour les sensibiliser sur les trajectoires de sécurité et les équipements de sécurité.

- Autres

L'association Infodroits a sensibilisé sur les droits et les devoirs du conducteur. Ils sont majoritairement intervenus en mission locale et en maison d'arrêt pour 14 interventions soit 141 personnes.

e. Bilan du prêt de matériel par nombre de jour de prêt

Le matériel mis à disposition des associations et de toute personne souhaitant réaliser une action de prévention routière fait l'objet de diverses demandes.

La piste vélo a fait l'objet de 4 emprunts notamment dans le cadre du « Savoir Rouler à Vélo ». Les éthylotests ont été empruntés 11 fois, un des éthylotests électroniques est resté en prêt une bonne partie de l'année auprès de l'association Vie Libre. Le simulateur moto, qui est ancien et n'était plus utilisé, est parti en prêt auprès de l'IME de Campan sur le premier semestre pour aider les personnes déficientes intellectuelles à se familiariser avec les trajets en 2RM et les dangers rencontrés. Le casque moto montrant sa composition ainsi que le blouson airbag ont été prêtés à la FFMC pour ses interventions en collège.

4. Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2026

L'appel à projet 2026 a été lancé le 18 décembre 2025. Le dépôt des dossiers était clos fin février 2026. 15 dossiers ont été déposés, 11 dossiers ont été jugés recevables. Le montant de l'enveloppe départementale pour effectuer l'ensemble des actions (en régie et par des associations) s'élève à 72 245€.

a. Les projets 2026 en régie ou accompagnés des partenaires

- Actions liées aux conduites à risques

L'Association Départementale de Protection Civile a assuré une présence sur la partie prévention en offrant la possibilité à toute personne de se faire tester à l'alcoolémie pendant les 4 jours du salon. 513 personnes se sont faites tester.

Un nouveau partenariat est lancé avec le comité départemental de rugby pour des sensibilisations lors de finales départementales le dimanche 15 mars à Tarbes et le samedi 18 avril à Lourdes.

Le comité Label fête sera réitéré pendant l'été 2026.

Le bureau de la sécurité routière poursuit son travail de coordination pour organiser des actions dans les collèges et dans les lycées sur les thèmes : alcool, stupéfiants, distracteurs et partage de la route. Des opérations ont déjà eu lieu au collège de Saint Laurent de Neste le 7 avril, au collège de Lannemezan le 3 avril, au lycée Jean Dupuy de Tarbes le 19 mars, le collège Pyrénées de Tarbes et celui de Maubourguet sont programmés pour le mois de mai. D'autres actions sont programmées à la rentrée de septembre.

La coordination poursuit également le développement de l'Escape Game intitulé « Retour de soirée » avec le réseau Canopé à destination des élèves de collèges et de lycées.

Enfin, la collaboration avec le foyer des jeunes travailleurs se poursuit avec plusieurs actions programmées.

- Actions liées aux 2 roues-motorisées

Plusieurs actions sur les 2 roues-motorisées sont programmées ou déjà réalisées par Monsieur moto départemental et la coordination dans l'année :

- une intervention le 21 janvier aux cadets de la défense,
- une intervention auprès de collégiens au rallye citoyen le 16 avril,
- 3 journées « reprise de guidon » en lien avec une auto-école du département les 19 avril, 30 mai et 28 juin 2026.

La FFMC est intervenue auprès de 516 élèves de 4 collèges du département. Elle réitérera son « relais calmos » sur le col d'Aspin, sur le col du Soulor, sur le col du Tourmalet et sur le col de Peyresourde pendant l'été.

- Actions en lien avec les jeunes

Le prochain challenge interdépartemental de sécurité routière aura lieu à Auch, le mardi 13 octobre.

Une sensibilisation des jeunes engagés du 35^{ème} RAP a déjà eu lieu le 9 avril et celle du 1^{er} RHP de Tarbes est en cours de préparation sur les thèmes de la vitesse, du port de la ceinture, de l'alcool au volant et des équipements en deux roues motorisés.

La journée santé sur le campus universitaire devrait se maintenir en octobre.

- Actions en lien avec les modes doux

La coordination sera présente au départ du Tour de France 2026 à Lannemezan le 8 juillet 2026. Cette action est un rendez-vous incontournable dans le département pour sensibiliser le plus grand nombre sur le partage de la route.

La compagnie POCPOC poursuit son action de sensibilisation sur le thème de la traversée piétonne et du port de la ceinture en voiture. 13 spectacles sont programmés dans 13 établissements scolaires sur les mois d'avril à septembre.

Les primaires seront sensibilisés par l'association Prévention MAIF. L'association Prévention Routière va déployer son action Mobilipass pour les enfants du CP au CM2 pour une cible programmée de 2500 élèves. Cette année elle organise un challenge à vélo le mercredi 27 mai avec 20 établissements scolaires.

Les actions de sensibilisation aux ports des éclairages sur les vélos et les trottinettes au changement d'heure en novembre va se poursuivre en lien avec la police municipale de Tarbes, la police nationale et la gendarmerie dans tout le département.

Enfin, les actions de sensibilisation à l'alcool à l'approche des fêtes de fin d'année seront réitérées.

- Actions en lien avec le risque routier professionnel

Le club du risque routier professionnel devrait s'être réuni à l'ASMT le 29 janvier. Il a rassemblé près de 25 entreprises et représentants de fédérations autour d'un atelier sur les conduites addictives.

b. Le financement des actions 2026

Le financement des dossiers se reporte comme suit :

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL	Atelier de sensibilisation des addictions	Janvier 2026	ASMT	Entreprises et collectivités	En régie

Pour un montant de 0€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
CONDUITES A RISQUES : Alcool, Stupéfiants, vitesse, refus de priorité, distracteurs	Échanges autour des addictions et risques associés (routiers et santé)	toute l'année	Département	Tout public	Vie Libre soir de s'en sortir
	Escape Game « Retour de soirée »	De Juin à novembre 2026	Département	Collégiens et lycéens	En régie
	Sensibiliser les jeunes du département aux risques routiers dès 15 ans	toute l'année	Département	600 lycéens et post-bac	Prévention routière
	Bien rentrer – Sensibiliser aux risques routiers liés à l'alcool au volant pendant les fêtes	1 samedi de décembre 2026	Département	250 personnes du grand public	Prévention routière
	Guide de l'étudiant	année scolaire 2026-2027	Département	étudiants de Tarbes	En régie
	Sensibiliser le grand public aux risques routiers	toute l'année	Département	250 personnes du grand public	Prévention routière
	Label fête	Été 2026 : juin à septembre pendant le week end	Département	comités des fêtes	Comités des fêtes

Pour un montant global accordé de 15 091€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES DEUX ROUES MOTORISÉES	4 Relais Calmos	Été 2026 : juin à septembre pendant le week end	Cols du Solor, de l'Aspin, du Tourmalet et de Peyresourde	FFMC65	FFMC
	ERJ : sensibilisation aux équipements et au comportement sur les 2RM + évoque les déplacements en vélo et trottinettes	année scolaire	Plusieurs collèges : Blanche Odin, La Sède, Lannemenzan, Victor Hugo	FFMC65	FFMC
	4 Journées reprise de guidon	Avril à septembre	Tourmay et circuit dans le département	BSRT	En régie
	7 et 8 ^e rencontres motocyclistes	03 mai et 07 juin 2026	Laloubère et circuit dans le département	Sentinelle moto sécurité du 65	Sentinelle moto sécurité du 65

Pour un montant global accordé de 9 050€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES MODES DOUX : Piétons – Cyclistes – EDPM	Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller	avril à juin 2026	Département	13 écoles maternelles et primaires	En régie
	47 édition de la ronde de l'Isard et la route d'Occitanie	du 20 au 24 mai et du 18 au 20 juin 2026	Département	Grand public	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes
	Sensibilisation à la sécurité routière à destination des jeunes primaires	du 1 ^{er} mai au 31 décembre 2026	Département	750 élèves maternelles et primaires 200 adultes	USEP
	Lumière et vision : sensibiliser aux risques routiers liés à la visibilité	mi-octobre à fin novembre	Tarbes et Lourdes	650 élèves et grand public	Prévention routière
	Challenge départemental à vélo : apprendre aux enfants à faire du vélo en autonomie et en sécurité	27 mai 2026	Stade trélut Tarbes	500 élèves de primaire	Prévention routière

Pour un montant global accordé de 16 200€

Enjeu	TITRE ACTION PDSR 2022	PLANNING ACTION	LOCALISATION DE L'ACTION	PUBLIC DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION
LES JEUNES	Sensibilisation des jeunes appelés du 35 ^e RAP et du 1 ^{er} RHP	Avril 2026 et à programmer	dans chaque caserne	200 Jeunes militaires	En régie

Pour un montant prévisionnel de 0€ (pas de financement nécessaire pour réaliser l'opération)

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
LES SENIORS	Roulez Seniors	2026	Département	400 seniors	Prévention MAIF 65
	Sensibilisation seniors	2 juin 2026	commune de Bénac	65 seniors	En régie
	Sensibiliser à la conduite après 65 ans	2026	Département	200 seniors	Prévention routière

Pour un montant global accordé de 5 700€

Enjeu	Titre de l'action	Planning de l'action	Localisation de l'action	Public de l'action	Porteur de l'action
AUTRES	Mon véhicule, la sécurité routière et moi	toute l'année	Département (Missions Locales, maison d'arrêt, ATRIUM)	165 jeunes sur 15 actions de 2h	Infodroits
	La justice, la sécurité routière et moi				
	Journées techniques de sécurité routière	Fin novembre	?	Les élus du département	En régie

Pour un montant prévisionnel de 5 600€

Sur 2026, le dispositif Label Fête sera réitéré. Le montant des subventions distribuées en année normale s'élève autour de 6 000 €. Actuellement, 3 comités des fêtes ou associations ont déposé un dossier. Les dossiers sont à déposer avant le 15 septembre 2026.

IV. Annexes

- Les signataires de la charte des 7 engagements +
- Le bilan de l'action « Label Fête » du comité des fêtes d'Avezac,
- Les 2 éditions de la gazette des élus référents de sécurité routière.



Signature de la charte

Les employeurs ci-dessous s'engagent pour la sécurité routière de leurs salariés à respecter les 7 engagements +



Le préfet



Jean SALOMON



Le directeur départemental des
territoires



Malik AIT-AISSA



Le directeur départemental de l'emploi,
du travail, des solidarités et de la
protection des populations



Grégory Ferra



La directrice du secrétariat général
commun



Marie Joseph VIDAL



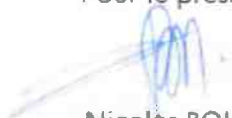
Le président Occitanie



Jean-Claude BARCOS

MOBILIANS Les entreprises de la mobilité

Pour le président



Nicolas BOISSEL



Le commandant du groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées



Colonel Hugo LOUIS

SYMAT SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Le président



Rémi CARMOUZE

7 engagements pour une route plus sûre

POLICE NATIONALE



Le directeur départemental de la police nationale des Hautes-Pyrénées



Commissaire Vincent GORRE

SDIS



Le directeur du SDIS 65



Colonel Arnaud FABRE



Pour le président du conseil départemental

[Signature]
Stéphane PEYRAS



La gérante de l'auto-école Tournay à droite, tournay à gauche

[Signature]

Sabrina PETITDEMANGE



Le secrétaire général

[Signature]
Jean-Denis BRAU



Le gérant de l'école de la route



Le président

Raymond CAMPO

[Signature]

Christophe STEINMETZ

[Signature]

7 engagements pour une route plus sûre



Université
de Technologie
Tarbes
Occitanie Pyrénées

le 20/10/2015 Le directeur



Jean-Yvès FOURQUET



1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne

pour tous, toute la vie, partout

Le secrétaire fédéral adjoint

**AUTO-ECOLE
CASTEX**

Stéphanie PAZ

La gérante de l'auto-école CASTEX

Stéphanie PAZ

Denis MILLET

Société A.P.R.

Le directeur

Régis PIERONNE



Le gérant

Didier YEDRA



Bilan de l'action Label Fête

Fêtes d'Avezac – vendredi 29 août au mardi 2 sept. 2025

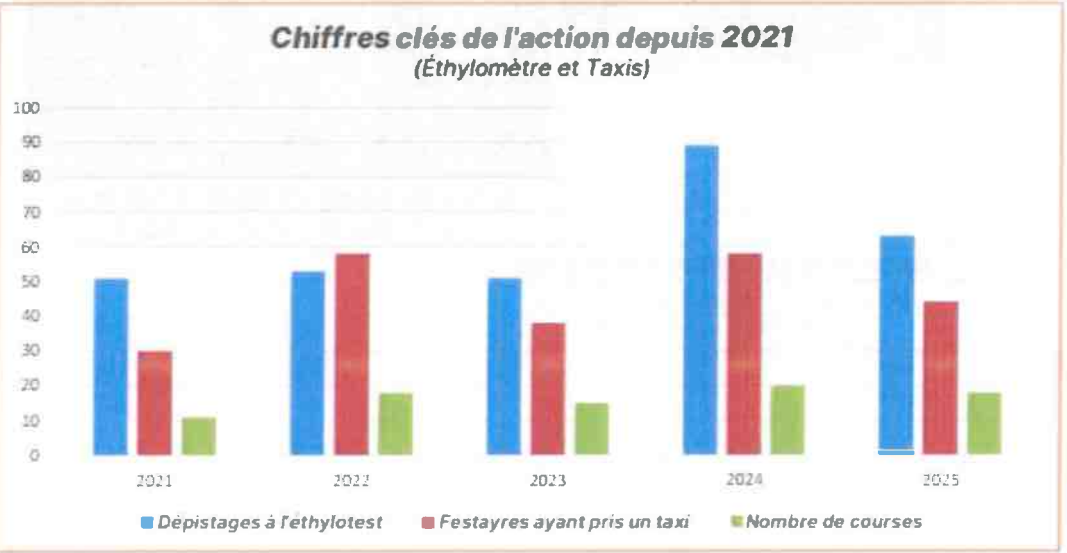
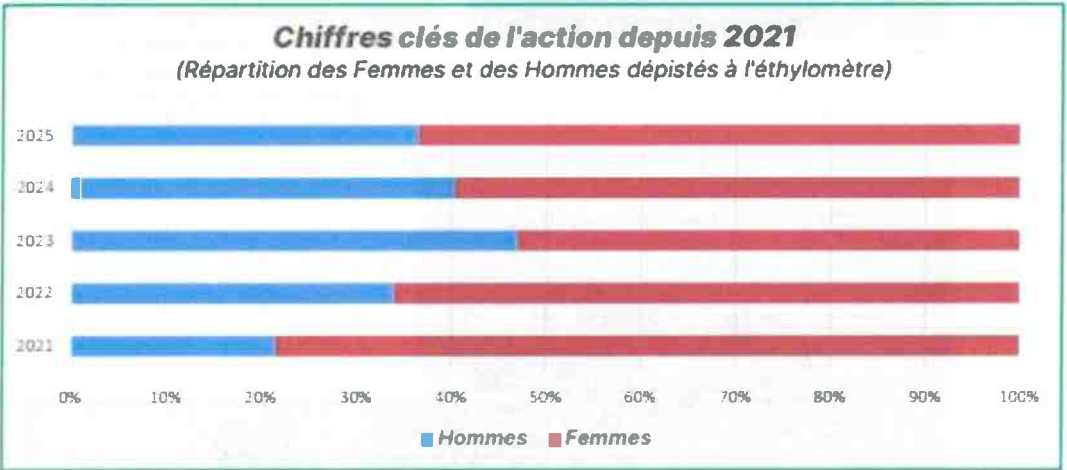
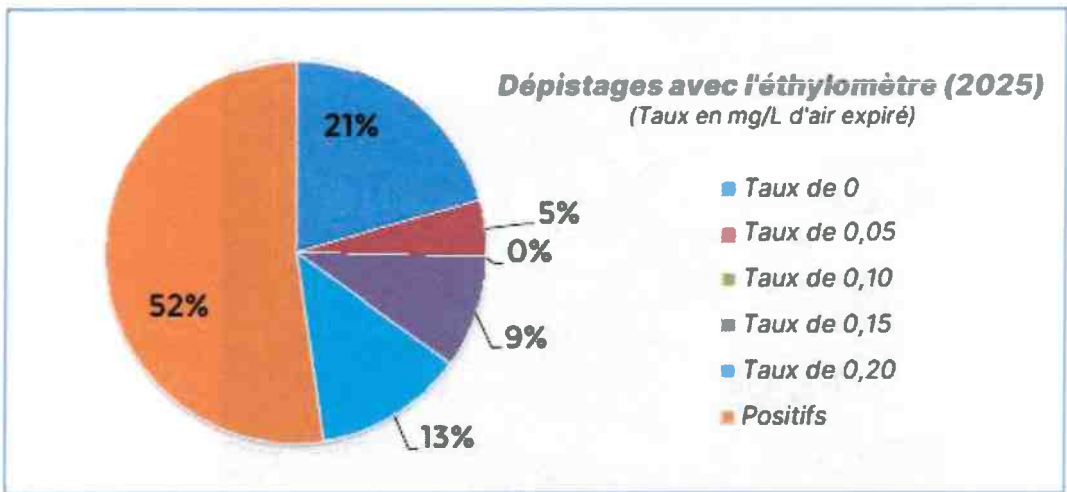
Si la fréquentation tout au long des fêtes a été globalement plus faible qu'habituellement, notamment avec la rentrée scolaire le lundi, l'action *Label Fête* à Avezac a tenu bon. Ce sont **63 dépistages** effectués à l'éthylotest électronique, un nombre au même niveau qu'il y a deux ans. On retrouve, comme habituellement, un plus grand nombre de femmes que d'hommes venus se faire dépister (respectivement 40 et 23). Parmi eux, **33** étaient **Positifs**; **3** avaient un taux de 0,05 mg par litre d'air d'expiré; **6** un taux de 0,15; **8** avaient un taux de 0,20. Enfin, **13** avaient un taux de 0 mg/L d'air expiré. Si le delta entre l'âge des personnes dépistées est important (**18 à 63 ans**), la médiane de la série s'établit quant à elle à **35 ans** (contre 43 l'an passé). À toutes ces personnes, nous avons posé la question suivante : « Comment avez-vous appris la mise en place de nos actions de prévention ? » **Plus de la moitié (33)** ont indiqué qu'ils étaient des **habitués**, pour les avoir connues lors des éditions passées; **13** ont répondu l'avoir appris **avant la soirée** (réseaux sociaux, programmes) et **17** ont précisé l'avoir découvert **sur place** (affichages, annonces).

À l'issue de ces dépistages, sur notre proposition ou spontanément, de nombreux *festayres* ont demandé à rentrer en Taxi. Cette année, ce sont **44 personnes**, réparties dans **17 taxis**, qui ont profité de l'opération « **Taxi Gratuit** » tout au long de ces fêtes. Là encore, on retrouve le niveau de 2023.

La subvention a totalement été utilisée. En effet, les trois quarts de celle-ci a servi à régler la facture des taxis (650 €). Le reste ayant servi à financer : nos affichages au stand et à la buvette ; le cocktail sans alcool (« **Le Mocktail** ») à 1 euro ; et les petits-déjeuners de notre partenaire « **Chez Félicat** ».

Comme chaque année, le « **Stand prévention** » a été un lieu d'écoute, de conseils et d'échanges pour tous nos *festayres*... Habitué, ou non, de l'opération, les retours sont plus que positifs.

Action à renouveler, encore et encore !





STAND PREVENTION

Affichages : « S'éclater/S'éclater », « Sam »,
 « Taxi gratuit », « Alcootestez-vous »
 Distribution de dépliants, alcootests, taxis,
 lieu d'écoute et de conseils.



**SI TU ES DANS LE MÊME ÉTAT QUE
 LUI, ON TE PAYE LE TAXI !**

AFFICHAGES EDITES PAR NOS SOINS

En complément des affichages classiques
 (« S'éclater », « Sam », etc.)

La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 9 – Mars 2025

Le Label Fête

Le label fête permet d'aider toute association ou comité des fêtes à réaliser une action de sécurité routière lors de soirées festives.

Les organisateurs s'engagent à :

- choisir et former un référent local chargé du risque alcool
- organiser le stand de prévention : intervenants sur le stand, gestion du matériel nécessaire, mise en place d'un lieu dédié
- communiquer sur le dispositif de prévention
- encadrer la vente de boissons alcoolisées
- gérer la fin de la fête

Une aide matérielle sera fournie à l'association. Nous mettons à disposition des éthylotests électroniques et chimiques, des affiches, une machine à cocktail pour réaliser des cocktails sans alcool.

Une aide financière peut être également demandée au comité « Label Fête ». Son montant ne dépassera pas 800 €. Cette somme doit servir exclusivement à financer des boissons sans alcool, de l'alimentation diverse pour se restaurer sur place, la mise en place d'un système de transport...

En 2024, 16 comités des fêtes ou associations ont pu bénéficier du dispositif.

Le dossier de demande est disponible sur notre site départemental www.securiteroutiere65.fr

Les prochaines commissions d'attribution auront lieu les 26 juin 2025 et 10 juillet 2025. Merci de transmettre l'information notamment aux comités des fêtes de vos communes pour un dépôt des dossiers 3 semaines avant les dates des commissions.



Prévention Jeunesse

«Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller» est une pièce de théâtre de marionnettes où l'imaginaire, la poésie et l'humour rejoignent des situations concrètes du quotidien. Ce spectacle, réservé aux moins de 8 ans, permet de sensibiliser et d'éduquer les enfants dès leur plus jeune âge aux comportements fondamentaux de protection dans la rue, en voiture.

Le spectacle aborde les thèmes de la traversée piétonne sur un passage protégé, du feu tricolore, du déplacement sur les trottoirs et du port de la ceinture de sécurité de façon ludique.

Si votre école souhaite profiter de ce spectacle gratuitement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr



Les maires et la sécurité routière



L'Association des Maires de France (AMF), l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ont co-écrit l'ouvrage intitulé

Sécurité routière, Memento du Maire

Ce guide a pour objectif de compléter et décliner l'ouvrage *Les maires et la sécurité routière* de 2017. En effet, la lutte contre l'insécurité routière est l'une des préoccupations quotidiennes du maire. Ce travail résulte d'une collaboration étroite entre les associations des maires de France et la Délégation à la sécurité routière (DSR), afin de mettre en place des politiques publiques de lutte contre l'insécurité routière adaptées aux besoins des territoires.

Cette version actualisée est enrichie des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son édition précédente et des décisions adoptées lors du dernier Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 17 juillet 2023.

Vous pouvez le télécharger à titre gracieux sur le site du CEREMA par le biais du lien suivant : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/securite-routiere-memento-du-maire>

mais également sur le site de la sécurité routière des Hautes-Pyrénées : <http://www.securiteroutiere65.fr/index.php?page=fiche&id=1000000046>

La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 10 - Décembre 2025

JOURNÉE TECHNIQUE DES ÉLUS AUTOUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 27 novembre 2025 s'est tenue une journée technique des élus autour de la sécurité routière. Cette journée programmée sous l'impulsion de la DREAL en partenariat avec le CEREMA et l'assureur SMACL avait un double objectif :

- d'une part, apporter un éclairage technique, pratique et réglementaire sur les aménagements et les dispositifs de circulation,
- d'autre part, donner des outils concrets pour prendre des décisions éclairées, dans le respect des obligations légales, tout en répondant aux besoins spécifiques des territoires.

La sécurité routière n'est pas seulement une affaire d'infrastructures ou de réglementation : elle est au cœur de l'action publique locale. Le maire dispose d'une compétence essentielle : la police de la circulation et du stationnement, définie par le Code général des collectivités territoriales. À travers ses décisions – qu'il s'agisse d'aménager un carrefour, de réguler la vitesse ou de sécuriser les abords d'une école – son rôle est déterminant dans la prévention des accidents et la protection des usagers.

Cette compétence implique toutefois des responsabilités fortes. Les aménagements sur la voirie doivent s'inscrire dans un cadre réglementaire clair, partagé et sécurisé. C'est pourquoi il est indispensable de rappeler l'obligation de respecter à la fois le Code de la route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Ces textes ne sont pas de simples recommandations : ils constituent le socle réglementaire qui garantit l'homogénéité, la lisibilité et la cohérence de la signalisation sur l'ensemble du territoire. Leur respect est une condition indispensable pour éviter toute ambiguïté pour l'utilisateur, sécuriser les aménagements et limiter la responsabilité juridique des collectivités.

Une cinquantaine d'élus, de référents sécurité routière et de responsables de services techniques ont répondu présent à l'invitation de M. le Préfet.

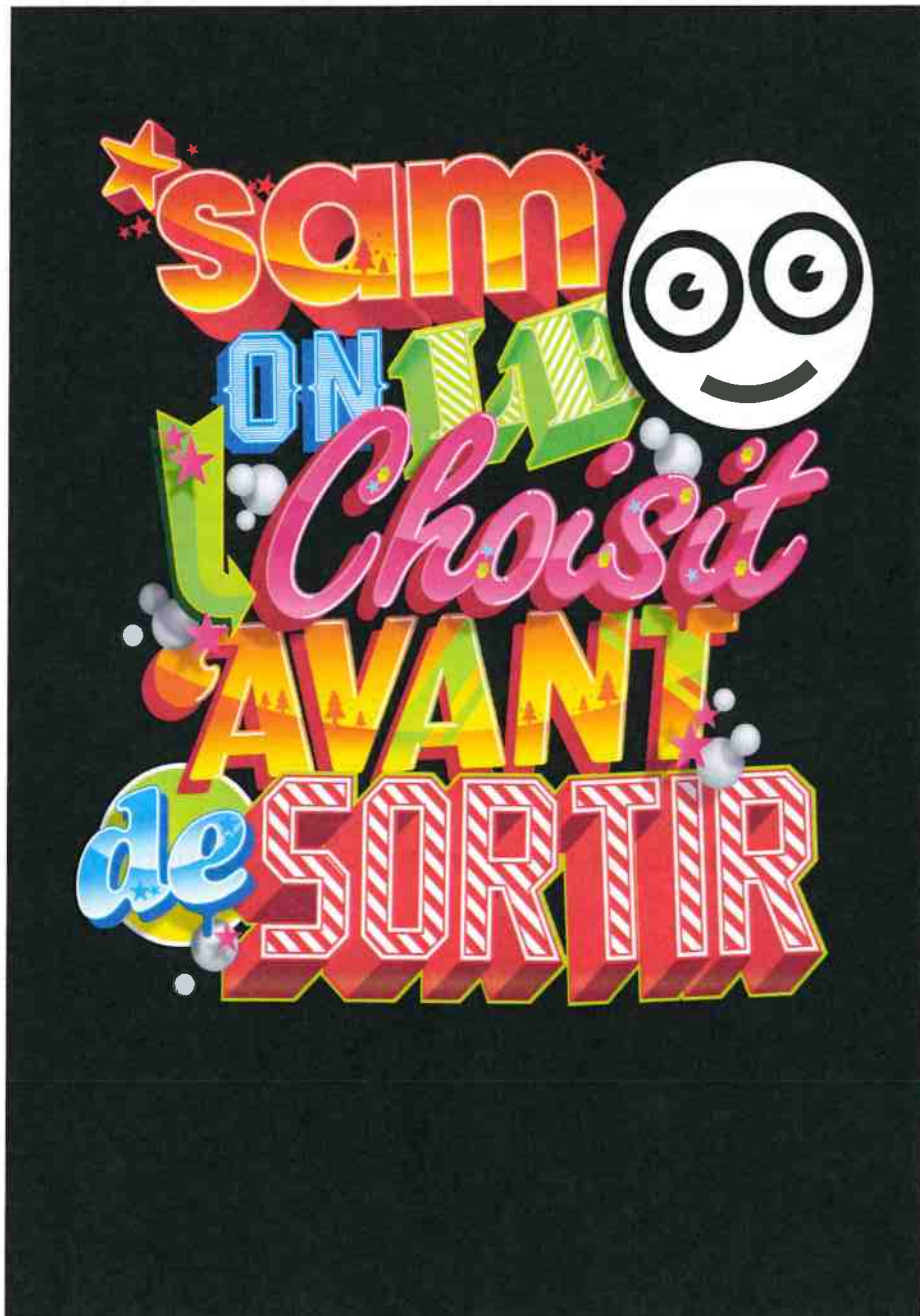
Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents présentés lors de cette journée en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.securiteroutiere65.fr/index.php?page=actualites>

Fêtes de fin d'année

La fin de l'année est propice à l'organisation de manifestations festives dans de nombreuses communes.

Afin d'assurer un retour en sécurité des participants, le Bureau de la Sécurité Routière tient à votre disposition des affiches, des flyers « Sam », des éthylotests, n'hésitez pas à en demander au plus en envoyant un mail sur pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr



Aménagements de voirie : Extrait de la Fiche n°2 : Dimensions et implantation de panneaux de signalisation

Éléments réglementaires tirés de
l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière

La fiche complète est disponible sur le site internet www.securiteroutiere65.fr rubrique ACTIONS DE PRÉVENTION / Les élus référents sécurité routière (ERSR)



L'importance du rôle de la signalisation routière s'accroît avec le développement de la circulation. Bien conçue et réalisée, elle réduit les causes d'accident et facilite la circulation. Insuffisante, trop abondante ou impropre, elle est facteur de gêne et d'insécurité. Les principaux critères d'efficacité sont : l'uniformité, l'homogénéité, la simplicité et la continuité des directions signalées.(...)

1 - Dimensions des panneaux :

Pour les panneaux les plus fréquents (type A, AB, B, C, CE), il existe sept gammes de dimensions en fonction de la vitesse. En règle générale, la gamme normale doit être choisie. Attention, les panneaux miniatures ne sont utilisés qu'exceptionnellement et exclusivement en agglomération dans des zones très étroites ou en tunnel.(...)

2 - Position des panneaux :

Implantation des signaux.

Les signaux ne peuvent être placés que sur accotement, sur terre-plein central, sur îlot ou au-dessus de la chaussée. En agglomération, ils peuvent être implantés sur chaussée dans les aires piétonnes, les zones de rencontre et sur îlot peint dans les zones 30.

Les supports des panneaux de type AB3a et AB4 sont exclusifs de tout autre panneau.



En rase campagne, soit les aplombs des panneaux sont placés en dehors de la zone de récupération (accotement stabilisé), soit leurs supports sont implantés au minimum à 2 m du bord voisin de la chaussée, (...)

En agglomération les panneaux sont implantés de façon que le support gêne le moins possible la circulation des piétons et respectent les règles de l'accessibilité découlant de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (...)

Hauteur des panneaux au-dessus du sol.

En rase campagne, la hauteur réglementaire est fixée à 1 m (...)

sauf sur les îlots directionnels.
Dans les agglomérations bénéficiant d'un éclairage public, les panneaux peuvent être placés à une hauteur allant jusqu'à 2,30 m (...)



3 - Focus sur les panneaux de limites d'agglomération



Le bon positionnement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération contribue à crédibiliser le bien fondé de la limitation de vitesse et donc son respect par l'utilisateur. (...)



L'article R110-2 du Code de la route définit l'agglomération comme l'«espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés, et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse ou qui le borde». (...)

Préfecture - bureau de la sécurité routière et des transports
Contacts : pref-bsr@hautes-pyrenees.gouv.fr ou 05 62 56 63 25
www.securiteroutiere65.fr

Contact

Bureau de la sécurité routière
et des transports
4 Place Charles de Gaulle
65000 Tarbes
Tèl : 05.62.56.65.65
www.hautes-pyrenees.gouv.fr
www.securiteroutiere65.fr